

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

## ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N ° 108

présenté par

M. Sitzenstuhl, M. Lefèvre, Mme Le Grip, Mme Miller et M. Labaronne

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Avant le 14 juillet 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact du recul de l'âge de départ à la retraite sur la productivité du travail en France.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rapport.